

# CHOCOLATERIE ARTISANALE

## Gaël JACOB



Concours Ticket d'OR





- - - - x

La chocolaterie investit de nouveaux locaux. A cette occasion, pas de Oompas Loompas pour vous guider dans une visite insolite, mais pas de panique, nous n'avons pas tout oublié !!! Et nous vous assurons que ce n'est pas Charlie qui remportera le Golden Ticket cette fois-ci, mais bel et bien l'un d'entre vous, chers visiteurs de notre boutique. Promis, vous ne vous transformerez pas en chewing-gum violet en mangeant nos tablettes !

x - - - -

Vous trouverez dans les pages suivantes le descriptif et les modalités de ce jeu concours. Pour toute demande de précisions complémentaires,, merci de nous contacter par mail sur l'adresse suivante : [chocolateriejacob@orange.fr](mailto:chocolateriejacob@orange.fr)

Ce règlement a fait l'objet d'un dépôt certifié auprès d'un cabinet d'huissiers de justice : Selarl ALP JURIS - Bertrand FINANCE et Laurent AMORAVIETA - Commissaires de justice associés (73 rue de la République - BP 154 - 73 204 ALBERTVILLE cedex)

# Sommaire

Article 1 - Organisateur.

- - - - x

Article 2 - Conditions de participation et acceptation du règlement.

x - - - -

Article 3 - Description des lots et règles du concours.

- - - - x

Article 4 - Personnes autorisées à participer au jeu..

x - - - -

Article 5 - Modalités d'identification des vainqueurs.

- - - - x

Article 6 - Modalités d'utilisation des gains.

x - - - -

Article 7 - Utilisation des données personnelles.

- - - - x

Article 8 - Responsabilité.

x - - - -

Article 9 - Réclamations et convention de preuve.

- - - - x

Article 10 - Loi applicable.

x - - - -

---

# Article 1 - Organisateur.

- - - - x

*EURL Chocolaterie Artisanale GAËL JACOB*

*Le Pont  
73 340 LESCHERAINES*

*SIRET : 788 768 695 00017*

*TEL : 04.79.61.54.36*

*MAIL : chocolateriejacob@orange.fr*

*A l'occasion du déménagement de la boutique dans ses nouveaux locaux (109 Route du Chéran, 73 340 LESCHERAINES), et pour remercier tous ses clients fidèles depuis sa création en 2012, la chocolaterie organise un jeu concours permettant à cinq chanceux de remporter des tickets d'or.*

# Article 2 - Conditions de participation et acceptation du règlement.

- - - - x

*La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.*

*Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.*

*Le présent règlement est disponible à l'adresse suivante : <https://www.chocolateriejacob.com> Et dans les magasins de la chocolaterie (Lescheraines et La Féclaz)*

---

---

Toute personne contrevenant aux conditions de participation ou à toute autre disposition énoncée dans le règlement sera privée de la possibilité de participer au Concours et, le cas échéant, de réclamer la dotation gagnée, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

De même, s'il est avéré que le Concours est perturbé par des tiers, mais que le participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et l'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du règlement.

## Article 3 - Description des lots et règles du concours.

- - - - x

A GAGNER : Cinq GOLDEN TICKETS d'une valeur totale de six-cent euros chacun !

Date officielle de lancement du concours : 25/01/2024

Date officielle de clôture du concours : A épuisement des stocks

Date limite de revendication des gains : 31/12/2024

Les lots mis en jeu prennent la forme de 5 Golden Tickets d'une valeur totale de 600 € chacun. Un ticket permet de bénéficier d'un bon d'achat mensuel de 50,00 € renouvelable chaque mois durant 1 an à compter du mois suivant l'authentification du lot. Ces tickets d'or au format papier seront glissés au hasard dans 5 étuis de tablettes. Avant d'être insérés dans les emballages, ils feront l'objet d'une certification par huissier de justice afin de pouvoir être validés et authentifiés une fois trouvés.

Ces tickets seront déposés au hasard dans 5 emballages parmi :

- 1 516 Tablettes "NOIR Ceibacao, 76%"
- 1 091 Tablettes "NOIR Madagascar (bio), 74%"

- 1 406 Tablettes “Crunchy”
- 534 Tablettes “NOIR Kawmatave”, 62%
- 520 Tablettes “BLOND Dulcey”, 35 %

Les lots de tablettes concernées seront identifiés par des marques distinctives (étiquettes de scellage). Ils seront mis en vente à partir de la date officielle de lancement du concours, jusqu'à épuisement des stocks.

Toute revendication de gains à partir du 01/01/2025 sera considérée comme nulle et non avenue. Si des bons n'ont pas été découverts au cours de la période de l'opération, les gains associés seront automatiquement invalidés. Maigre consolation, mais vous pourrez toujours conserver votre ticket d'or découvert après la date limite...

Une fois les 5 tickets découverts ou après le 31/12/2024 si tous les gains n'ont pas été revendiqués, un communiqué annoncera officiellement la fin de l'opération ainsi que le nombre de bons remportés.

Afin de garantir une impartialité totale, ces lots de tablettes seront emballés normalement par les Oompas Loompas (euh... pardon... les chouettes employés) de la chocolaterie durant leurs tâches quotidiennes d'emballage.

Une fois que les 5 067 tablettes auront été mises en étuis, elles seront réunies dans une pièce commune par M. Gaël JACOB, gérant, seul en présence d'un huissier de justice. Les tickets seront alors glissés dans 5 tablettes au hasard par M. Gaël JACOB lui-même. Ainsi, même les salariés de la structure n'auront pas connaissance des tablettes concernées.

Une fois les tickets glissés, les 5 067 tablettes seront scellées par une étiquette distinctive avant d'être mises en vente par les employés.

Et bien entendu, le ticket remporté vous sera laissé en souvenir !!! Vous pourrez même l'encadrer et l'accrocher au-dessus de votre télé si vous le voulez !

**Remarque à l'attention de la clientèle :** En boutique, il arrive régulièrement que des étuis tombent par inadvertance. Les tablettes à l'intérieur peuvent se casser. Généralement, quand cela se produit, les étuis sont ouverts par les salariés de la chocolaterie et les tablettes sont retirées de la vente si elles ont subi des dommages. Durant toute la période du concours, les 5 067 tablettes concernées ne seront pas ouvertes en cas de chute et seront remises en vente à partir du moment où le sceau sera laissé intact. Si le sceau est altéré, la tablette sera mise de côté et présentée à M. JACOB qui s'assurera lui-même de

---

la présence ou non d'un ticket d'or à l'intérieur. Si un ticket est présent, la chocolaterie informera officiellement la clientèle de la nullité d'un des bons via des communiqués sur les réseaux sociaux ainsi qu'un affichage en boutique. Le bon concerné sera remis en jeu à l'issue du concours par voie de tirage au sort. Les modalités exactes de ce tirage au sort feront l'objet d'un autre règlement si la situation se produit.

Aussi bien pour nos clients physiques que virtuels !  
Et oui, le concours est également ouvert aux visiteurs de la boutique en ligne !

Les produits achetés via la boutique en ligne (sur le site internet <https://www.chocolateriejacob.com>) ne faisant pas l'objet d'un stockage distinct des produits vendus dans nos deux boutiques physiques, les achats effectués en ligne sont également éligibles au jeu concours.

Les 5 067 tablettes seront donc réparties aléatoirement dans les 3 points de vente suivant en fonction de l'écoulement des stocks :

### 2 boutiques Physiques :

**Boutique principale de Lescheraines** (109 Route du Chéran, 73 340 LESCHERAINES)

**Boutique Sokola** (La Féclaz, 73 230 LES DESERTS)

### 1 boutique virtuelle :

**Boutique en ligne** (<https://www.chocolateriejacob.com>)

Pour la durée du concours, les 5 067 tablettes concernées seront exceptionnellement commercialisées au tarif préférentiel de **5,50 € TTC** prix public, quelle que soit la sorte de chocolat. Elles pourront être achetées par lot de 4 au tarif de **20,00 € TTC**. Si les 5 tickets sont officiellement remportés et authentifiés avant écoulement total du stock concerné, la chocolaterie se réserve le droit de mettre fin à cette offre promotionnelle et de ré-appliquer le tarif normalement en vigueur.

---

## Article 4 - Personnes autorisées à participer au jeu.

- - - - x

*Petits et grands, minces ou musclés, blonds, bruns ou frisés, vous pouvez tous tenter votre chance !*

*Le jeu-concours est ouvert à toute personne, résidant en France, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.*

*Les tablettes étant en vente libre dans nos boutiques, tout client réalisant un achat est éligible à l'opération sans aucune condition particulière de participation.*

*Et les employés alors ? Afin de prévenir toute tentative de fraude, les salariés de la structure ne seront pas autorisés à participer au jeu. Des petits lots de tablettes non scellées pour les 4 sortes concernées par le concours seront prévus afin que les employés puissent effectuer leurs achats personnels sans interférer avec l'organisation du concours.*

---



## Article 5 - Modalités d'identification des vainqueurs.

- - - - x

Peur de vous faire voler la vedette ? N'ayez crainte, on veille sur votre butin !

*Afin de garantir la validité du bon remporté, chaque vainqueur devra le faire authentifier.*

*Oui, c'est un peu formel dit comme ça. Mais pas de panique, on n'est pas dans un tribunal de grande instance ici ! Juste quelques formalités pour assurer nos arrières (et les vôtres aussi) en cas de contestation.*

*Donc si vous trouvez un Golden Ticket, la première chose que nous pouvons vous conseiller est de rester calme(s) et de respirer un bon coup. Ensuite, s'il vous plaît, évitez de sauter au plafond et de hurler sur les toits votre victoire. On évite aussi de se précipiter en courant en boutique en secouant fièrement son ticket devant le nez de tous les badauds du coin. Donc conclusion, on reste discret et on contacte tranquillement la chocolaterie par téléphone (04.79.61.54.36) ou par mail ([chocolateriejacob@orange.fr](mailto:chocolateriejacob@orange.fr)) pour se manifester.*

*Pour les clients ayant la possibilité de se rendre en boutique, nous conviendrons ensemble d'un rendez-vous discret dans nos locaux afin de pouvoir authentifier le lot.*

*Pour les clients n'étant pas en mesure de se présenter physiquement, nous vous demanderons de nous faire parvenir votre ticket par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour validation de l'authenticité du ticket. Si la validité du lot est bien attestée, votre Golden ticket authentifié vous sera retourné par LRAR à nos frais avec remboursement des frais engagés de votre part pour la LRAR initiale.*

---

A ce stade, on vous promet que Charlie ne vous volera pas la vedette. Nous veillerons durant toute la période de validité de votre gain que vous en soyez bien le bénéficiaire.

Chaque vainqueur sera donc clairement identifié et devra prouver son identité à chaque fois qu'il souhaitera profiter d'une part de ses gains.

Chaque vainqueur devra nous fournir les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Numéro de téléphone ET/OU Adresse mail (mail OBLIGATOIRE pour les achats via la boutique en ligne)

Dans le respect du RGPD, ces informations seront uniquement destinées à l'identification des vainqueurs et ne seront pas communiquées à l'extérieur de la structure ni utilisées à des fins commerciales autres que celles relatives au présent concours. Nous nous engageons à ne pas les conserver à l'issue de l'opération si la demande nous en est expressément adressée.

Pour bénéficier de ses gains en boutique physique, chaque vainqueur devra être en mesure de présenter une pièce d'identité lors de ses achats.

Pour les achats sur internet, l'identification sera reliée à l'adresse mail renseignée dans la fiche client de la boutique en ligne. En cas de modification d'adresse mail ou de problème de piratage sur cette dernière, nous vous invitons à nous contacter rapidement pour la mise à jour des informations.

Et si j'ai deux fois plus de chance que tout le monde, il se passe quoi ? C'est le jeu du hasard. Si un même vainqueur se présente avec plusieurs bons jugés valides lors de l'opération d'authentification, il pourra bénéficier du cumul des gains associés aux bons en question.

C'est qui ??? C'est qui ???

A vous les couvertures des magazines ! (ou presque...) A chaque fois qu'un bon sera authentifié, un communiqué sera publié sur les réseaux sociaux et affiché en boutiques. Alors un petit selfie avec votre ticket d'or, ça vous dit ?? On sait déjà que toute star attend impatiemment son moment de gloire ;)

Evidemment, par respect pour les vainqueurs, nous respecterons les demandes d'anonymat le cas échéant.

---

## Article 6 - Modalités d'utilisation des gains.

-----x

Chez nous, pas de mauvais tour. 600 €, ce n'est pas rien, mine de rien, mais on veille au grain.

*Comme indiqué plus tôt, chaque ticket d'or ouvre droit à 50 € offerts en bon d'achat chaque mois durant les douze mois suivant l'authentification du gain. Cette somme de 50 € sera utilisable en UNE fois uniquement chaque mois et ne pourra être fractionnée sur plusieurs achats. Sont éligibles tous les achats de chocolats, glaces, panettones et consommations au salon de thé. Si elle n'est pas utilisée, la somme sera perdue et ne pourra être reportée sur les mois suivants.*

*Une fiche de suivi sera conservée à la chocolaterie. Chaque mois, et pour chaque gagnant respectif, il sera indiqué si le bon de 50 € a été utilisé. A chaque utilisation, le client datera la fiche et apposera sa signature dans une case prévue à cet effet. En parallèle, il sera remis au client un bon de suivi qui sera tamponné et signé à chaque utilisation de lot. En cas de litige, ce sera l'attestation conservée à la chocolaterie qui fera foi. A partir du moment où le client aura apposé sa signature dans une case mensuelle, il ne pourra contester l'utilisation du bon pour le mois concerné.*

*Pour les achats en ligne, il sera envoyé une attestation au format PDF par mail à chaque utilisation de bon. En cas de litige, la chocolaterie devra être en mesure de prouver au client l'utilisation du lot (présentation du mail daté). Si la chocolaterie ne peut prouver l'utilisation du bon, gain de cause sera donné au client.*

---

*Transfert des droits à un autre bénéficiaire : un transfert de droits est possible uniquement avant la première utilisation des gains. Avant le premier mois de validité, le vainqueur pourra adresser une demande écrite à la chocolaterie dans laquelle il indiquera de manière précise l'identité du nouveau bénéficiaire (Nom / Prénom / Date de naissance / Numéro de téléphone et/ou adresse mail). Cette demande devra être rédigée en double-exemplaire. Chaque exemplaire sera daté et signé par les deux parties qui conserveront chacune leur exemplaire respectif. Pour les clients pouvant se rendre en boutique, la lettre pourra être remise en mains propres. Pour les clients "à distance", les deux exemplaires devront être adressés à la chocolaterie par LRAR aux frais du client. La chocolaterie retournera, à ses propres frais, un exemplaire signé au client par LRAR également avec une attestation certifiant la prise en compte du transfert de droits au nouveau bénéficiaire.*

*Aucun transfert ne sera possible en cours d'utilisation. Les douze bons débloqués ne pourront être affectés qu'à une personne initialement désignée.*

*Aucune personne tierce ne pourra demander à utiliser une part de gain sauf sur présentation d'une procuration signée, d'une pièce d'identité à son nom et d'une pièce d'identité au nom du titulaire initialement désigné.*

## Article 7 - Utilisation des données personnelles.

- - - - x

*Discrétion... discrétion...*

*Les données personnelles recueillies en cours d'opération ne pourront être utilisées à d'autres fins commerciales sans le consentement du client. A tout moment, ce dernier peut demander à la chocolaterie de ne pas conserver ses informations personnelles à l'issue de la période d'utilisation des gains. La Chocolaterie s'engage également à ne communiquer aucune information à des personnes ou sociétés tierces.*

---

## Article 8 - Responsabilité.

- - - - x

*L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation lors de l'acheminement des achats effectués dans le cadre de l'utilisation des gains remportés. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.*

*Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment causé par des actes de malveillance externes. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite. La violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.*

---

## Article 9 - Responsabilité.

- - - - x

*Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement devra être adressée par écrit à l'adresse suivante : Chocolaterie Jacob, Le Pont, 73 340 Lescheraines.*

*Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois suivant la date de clôture du concours.*

*Les données enregistrées par l'Organisateur sur ses serveurs informatiques ou ceux de ses partenaires feront foi en cas de contestation, ce que le Participant reconnaît et accepte expressément.*

## Article 10 - Loi applicable.

- - - - x

*Le Règlement ainsi que l'ensemble du concours et des relations entre l'Organisateur et les participants sont soumis à la loi française.*

Et sur ce, bonne chance !!!

---